

## REGLES D'EXPLOITATION DES AFFOUAGES – ANNÉE 2023

COMMUNE DE Saint Jean d'Arvey

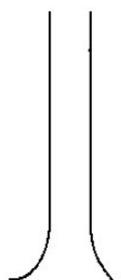
Date de fin d'exploitation : 31/12/2023

Coordonnées du technicien ONF : Thomas CAPITAIN – 06 24 97 32 33

### Règles d'exploitation :

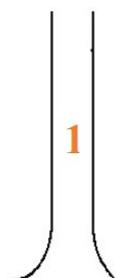
- Couper aussi près de terre que possible.
- Ne pas endommager les arbres à conserver (réserves) ni les marquer de quelque manière
- Les branches devront être mise en tas
- Les tas, andains et branches ne devront en aucun cas :
  - masquer des souches
  - obstruer un fossé, un ruisseau ou autre écoulement d'eau.
  - gêner le débardage
  - être déposés sur des limites de parcelles, sur des sentiers ou sur des bornes.
- Interdiction de faire de feu
- Interdiction d'appuyer les piles de bois contre les arbres réservés ou sur les souches.
- L'accès sur les coupes, en dehors des chemins, est interdit à tout véhicule, sauf pour le débardage.
- L'abandon de débris sur le parterre de la coupe est interdit (papiers, bidons, huiles, pneus, débris de câble et autres ordures ...).
- L'abattage et enlèvement sont interdits les dimanche et jours fériés (code forestier).

#### Arbres à conserver



Tous les arbres ne portant pas de marque de peinture

#### Arbres à abattre



Arbres avec une marque de peinture orange (n° du lot auquel appartient l'arbre)

### **Clauses particulières**

- Le bois est destiné aux besoins personnels des affouagistes et ne peut en aucun cas être vendu (Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010).
- Les lots non coupés redeviendront propriété de la commune passé le délai d'exploitation
- Le bois coupé et non enlevé sera vendu par la commune passé le délai d'exploitation.

### **Pour votre sécurité**

Porter un casque forestier, des gants adaptés aux travaux, un pantalon anti-coupure, des chaussures ou bottes de sécurité.

Travailler avec des outils aux normes en vigueur

Ne partez jamais seul sur un chantier. Préférez le travail en équipe.

Informez votre entourage du lieu précis de votre travail.

Laissez libre la voie d'accès au chantier et gardez votre véhicule dans le sens du départ

